



VILLE DE GRACEFIELD
Au  de la Gatineau

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

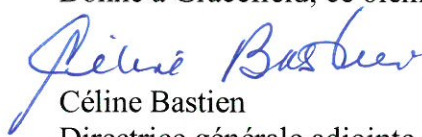
La Ville de Gracefield a, le 14 mai 2018, adopté les règlements suivants :

No. 182-2018 : abrogeant et remplaçant le règlement no. 173-2017 sur le brûlage sur le territoire de la ville de Gracefield.

No. 183-2018 : abrogeant et remplaçant le règlement no. 164-2017 sur les dérogations mineures.

No. 184-2018 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2018

Donné à Gracefield, ce 6^{ième} jour de juillet 2018.



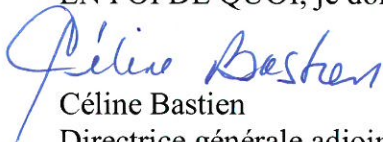
Céline Bastien

Directrice générale adjointe / greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale adjointe / greffière adjointe de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en publiant une copie dans le journal Le Droit dans l'édition du 6 juillet 2018 et en affichant une copie au bureau municipal entre 8 :00 et 16 :00 heures ainsi que sur notre site Web le 4 juillet 2018

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^{ième} jour de juillet 2018.



Céline Bastien

Directrice générale adjointe / greffière adjointe